

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1570

présenté par
M. Breton

AVANT L'ARTICLE 1ER AÀ la fin de l'intitulé du titre I^{er}, supprimer les mots :

« sans s'affranchir de nos principes éthiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi a choisi de rompre avec nombre de principes éthiques, ce qui a été dénoncé à de nombreuses reprises par les membres de la société civile, sans que leurs inquiétudes et leurs réticences n'aient jamais été prises en compte. En l'état actuel, le titre est mensonger et il convient de le rédiger pour le conformer à la réalité : l'élargissement de l'accès aux technologies disponibles.